



**Fédération Française de la Ligue de Défense des Motards**  
**Res les clos des Mourennes, Apt 7, Bât A1 33220**  
**PINEUILH**

Loi 1901, sous le N° W332011746 le 21/11/2012 à la Préfecture de la Gironde

Madame Anne HIDALGO  
Première Adjointe de M. Bertrand DELANOE  
MAIRIE DE PARIS  
5 rue de Lobeau  
75004 PARIS

Pineuilh, le 16 janvier 2014

Objet : votre projet de  
stationnements payants,  
à Paris, pour les 2RM

Madame,

Nous sommes la 2e Fédération de France de Défense des Motards et nous venons réagir à l'interview que vous avez accordé à France Bleu 107.1. En effet, candidate à la Mairie de Paris pour les prochaines élections, vous envisagez la possibilité de rendre payant le stationnement des motos et des scooters dans la capitale, précisant "tout le monde doit quand même acquitter un petit peu quand il est sur l'espace public, ça doit être payant pour tout le monde".

Sachant que le stationnement devient de plus en plus difficile à Paris pour les voitures, que les usagers utilisent (et utiliseront) par conséquent de plus en plus les 2RM pour circuler dans la capitale, évitant de ce fait les embouteillages dus aux voitures : n'est-ce pas une façon indirecte de récolter une nouvelle manne financière supplémentaire, en prenant alors les 2RM "en otage" ? Après les 2RM, si nous suivons votre réflexion qui précise "tout le monde" : à quand la taxe sur le piéton qui se posera un laps de temps sur la voie publique, ou un banc communal !?

Aussi, représentant les 2RM, nous nous opposons fermement à votre souhait de taxer les 2 roues en ville. Un motard est un électeur, et une telle décision n'est pas favorable à votre campagne.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous expliquant clairement votre position par rapport au stationnement du 2RM, et la place que vous voulez lui accorder à Paris, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe DELGADO  
Président de la Ligue de Défense des Motards